

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 OCTOBRE

19 millions de déficit

Le compte de liquidation des dépenses du Tonkin, arrêté par le ministère de la marine, pour l'année 1887, se solde par 12 millions de francs. A cette somme, il convient d'ajouter sept millions de matériel à rembourser par le protectorat aux différents départements ministériels. Déficit total : dix-neuf millions. Il va falloir déposer une demande de crédit supplémentaire. On voit d'ici l'accueil qui attend au Palais-Bourbon la carte à payer. Et cependant n'est-ce point la majorité républicaine qui a voté, malgré les remontrances de la Droite, l'énorme chiffre de dépenses, si largement dépassé, pour cette aventure ruineuse, la grande pensée du règne de l'opportuniste Jules Ferry ?

N'est-ce point un cabinet républicain dont faisaient partie MM. Goblet et Lockroy qui a proposé ces crédits et assumé la responsabilité de ce gâchis financier ? Se trouve-t-il un membre dans le cabinet — à l'exception de M. Floquet, attaché par sa grandeur au fauteuil présidentiel de la Chambre — qui n'ait point voté ces crédits ?

Et les mêmes politiciens responsables ne voteront-ils point, de bonne ou de mauvaise grâce, les dix-neuf millions de supplément pour combler le déficit de l'exercice écoulé ? M. Jules Ferry s'enorgueillit de l'épithète de « Tonkinois » ; les contribuables n'auront aucune envie, croyons-nous, de se passer d'une telle fierté ?

E. R.

ENCORE DES IMPOTS !

Qui prétendait que le ministère radical se débattait aux grandes réformes inscrites dans son programme ?

Voici celle de l'impôt sur le revenu en élaboration. On croit même qu'elle aurait

été déposée s'il n'y avait pas désaccord à son sujet au sein du cabinet. Certains membres trouvent que le chiffre de 1 0/0 proposé par M. Peytral est trop élevé. Ils voudraient éviter d'effrayer les contribuables. Selon eux, l'élévation ultérieure du taux devrait coïncider avec une réforme de nos autres impôts directs.

Les ministres ne s'entendent pas sur l'un des principaux articles de leur programme. Ils discuteront donc à nouveau la question.

L'application de cet impôt nouveau au taux de 1 0/0 ferait peser soixante millions de charges nouvelles sur les contribuables. Et ce ne serait qu'un essai ! La première réforme du gouvernement radical consisterait donc à créer de nouveaux impôts, alors que le pays a protesté énergiquement en 1885 contre l'augmentation croissante des charges. De même le premier budget du gouvernement radical aggrave de plusieurs millions, malgré les réductions opérées par la commission du budget, les charges publiques. Si le pays n'est point satisfait de ce début, il sera difficile !..

SCANDALES RÉPUBLICAINS

M. BAIHAUT

L'Union des Travailleurs, journal de M. Gilly, député républicain, poursuit la publication du dossier qui est entre les mains du maire de Nîmes.

« Monsieur le député, » Je vois que grâce à la lettre courageuse de M. Andrieux, votre vœu de pouvoir livrer la vérité sur les tripoteurs de la commission du budget va être exaucé.

« En ce qui concerne l'un d'eux, le plus fourbe et, à mon avis, le plus coupable, le sieur Baihaut, je vous promets, quand le moment sera venu, et, s'il le faut, en personne, de vous aider de toutes mes forces à faire la lumière sur les Méfaits de ce personnage.

« Il a à son actif trois affaires principales :

» Le Panama,

» Le Métropolitain,
 » Et une concession de chemin de fer en Algérie.

« Je laisse de côté cette dernière affaire, sur laquelle je vais retrouver les renseignements nécessaires. Ce que je peux dire, c'est qu'avec la complicité du sieur Lax qu'on a laissé trop longtemps à la direction des chemins de fer, parmi les deux Compagnies qui demandaient la même concession, il a choisi celle dont les conditions étaient les plus onéreuses pour l'Etat, quant au jeu de la garantie d'intérêt.

« Pour revenir à l'affaire Panama, l'article publié dans différents journaux : Politiques d'affaires, est absolument vrai quant au fond.

« Mais, pour les témoignages et les preuves à produire devant la cour d'assises, je vais mettre les points sur les i.

« En ce qui concerne le Métropolitain, je vous engage à diriger votre enquête du côté des personnes qui soutenaient le projet Deligny et Vautier.

« M. Deligny ne cache à personne que le sieur Baihaut aurait défendu son projet s'il avait consenti à lui donner un pot-de-vin d'un million de francs. Le sieur Baihaut était fondé à ne pas demander moins, ayant la promesse formelle de M. Christophe, déjà nommé gouverneur du Métropolitain, et ayant déjà reçu, par l'entremise de M. M..., des avances pour sa criminelle complaisance.

« Si M. Lefebvre-Roncier, rapporteur du Métropolitain au conseil, peut ou veut raconter par la même voie toutes ses relations avec le sieur Baihaut et avec M. Christophe et M..., on aura une nouvelle et éclatante confirmation des trafics honteux de conscience qui se sont produits avec le sieur Baihaut et ses acolytes au ministère des travaux publics, les sieurs Lax, directeur des chemins de fer, qu'on vient impudemment de nommer commandeur de la Légion d'honneur pour avoir été homme-lige de Rothschild, et Huguot, chef du cabinet du sieur Baihaut, nommé par lui chevalier de la Légion d'honneur, et ensuite sous-directeur des chemins de fer de l'Etat, et 45,000 francs par an.

» Lorsque M. Deluns-Montaud, éclairé trop tard sur la moralité et les capacités du sieur Lax, a voulu le congédier, ce dernier, accompagné du sieur Baihaut, a eu l'impudence d'aller porter plainte près du digne et intègre Carnot, à Fontainebleau, lequel les a d'ailleurs éconduits, mais n'a pu empêcher la scandaleuse nomination du sieur Lax au grade de commandeur de la Légion d'honneur, bien qu'il n'ait été officier que depuis deux ans.

« Si son grand-père, actuellement à Alger, vient à décéder, c'est sa mère, encore vivante, qui héritera.

« Continuez, Monsieur le député, à soutenir votre vigoureuse campagne contre les misérables qui perdent la République, et vous aurez rendu à votre pays le plus signalé des services.

« Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les plus distingués. »

INFORMATIONS

Aujourd'hui s'ouvre devant la Chambre la discussion du budget de 1889.

Avant de passer à l'examen des chapitres, l'usage, on le sait, est d'engager une discussion générale sur l'ensemble de la situation financière.

Sept orateurs sont inscrits pour cette discussion générale, qui commencera aujourd'hui. Ce sont : MM. Daynaud (droite), Jarnais (gauche), de Soubeyran (droite), de Jouvencel (gauche), d'Aillières (droite) et Ribot (gauche).

En outre, M. Peytral, ministre des finances, et M. Jules Roche, rapporteur général, doivent intervenir dans le débat.

En prévision des attaques que fait prévoir le rapport de M. Jules Roche, le ministère a décidé que les membres du cabinet ne se solidariseront pas dans le cas où l'un d'eux éprouverait un échec.

54 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Et il sortit. Camille restait ébahoué. Les paroles mystérieuses de l'agent, l'accent acéré de sa voix, la grimace de ses lèvres et le clignement de ses paupières le menaçaient d'il ne savait quel effroyable péril. Il resta deux fois ébahoué, quand il entendit l'hôtelier donner deux tours de clef dans la serrure et pousser ensuite sur la porte pour s'assurer que le père avait sérieusement mordu dans la gâche.

— Que va-t-il donc m'arriver encore ? De quoi suis-je coupable ? Vais-je être empalé maintenant comme conclusion ? Être sujet à de tels maux quand l'on poursuit l'acte social et religieux le plus honnête, le plus honorable et le plus sacré du monde ? le mariage. En attendant, me voici prisonnier ! et ils sont, par là, eux, à quelques pas de cette chambre ! et ni Mahomet ni la montagne — puisque je suis en pays musulman, employons la rhétorique locale — ne peuvent venir l'un à l'autre.

Il se lamentait, se dépitait, se perdait dans les

suppositions criminelles les plus invraisemblables, quand il entendit dans la chambre contiguë à la sienne un duo de voix. Une voix grave et mâle, une voix chantante et féminine. Il ne pouvait distinguer les paroles, mais il reconnut la voix mâle qui, pour la première fois, avait frappé son ouïe sur le quai de la gare d'Avignon. Il n'y avait pas à en douter. C'étaient eux, le père et la fille. Une cloison seule séparait de lui son rêve et son bonheur, Éva.

Plus tourmenté maintenant de son projet matrimonial que du choléra bleu et du crime inconnu dont il sentait l'accusation gronder sur sa tête, il s'approcha de sa glace. Il tenait à l'interroger. Pouvait-il se présenter devant la jeune fille avec quelque espoir ? Il passait, de cela il y a quelques mois à peine, sur le boulevard des Italiens pour un assez joli garçon. Les voyages, les mésaventures, les ennuis et les dépités, ne l'auraient-ils point, par hasard, fatigué et vieilli ? Hélas ! Il se mira avec défiance et se trouva affreux. La brûlure de la poudre commençait à jaillir sur sa joue, ses cheveux coupés ras à Nice et roussis ça et là à Athènes donnaient à sa tête l'aspect d'une boule de trouper. Il ne lui restait plus de cils et ses sourcils rôtis ne rappelaient leur courbure élégante d'autrefois que par un horrible pointillé noir. Il soupira, mais dut se résigner. Il n'avait pas le temps de laisser la rose reflurir et son poil re-

pousser. Peut-être le couple béni allait-il repartir avec sa promptitude habituelle. Pourvu qu'il recouvrât la liberté assez tôt pour se présenter à lui n'importe où, débiter son boniment, risquer sa demande et être agréé comme fiancé.

Pendant que Camille s'interrogeait, se répondait, franchissait en esprit tous les obstacles, se forgeait une félicité qui le faisait pleurer de tendresse, il entendit contre la cloison un piano rendre quelques accords plaqués et la voix charmante ébaucher une gamme chromatique d'essai. Un piano au Caire ! mais cette voix... cette voix...

En effet, cette voix paraissait admirable et adorable à Camille ; le piano l'agaçait et il en voulait au piano. Il lui pardonnait vite en faveur de ce timbre ravissant qui combinait la pureté du cristal et la sonorité de l'argent. La jeune fille chantait sans prétentions et sans crainte, sûre de n'avoir point d'auditeur ; et comme elle chantait pour elle seule, elle laissait son cœur se répandre en perles de rossignol. Camille était sous le charme. Éva s'embellissait pour lui de cette nouvelle magie. Son âme prenait des ailes et s'envolait dans la mélodie, vers des pays heureux, remplis de soleil, de parfums et de baisers.

Il fut malencontreusement arraché à son vagabondage aérien par un double grincement de serrure. La porte livra passage à un domestique, un saïs, tenant sur le bras gauche un plateau chargé

de quelques victuailles. Camille s'avança vers lui avec une gaieté renforcée d'amour et d'appétit. Le saïs fit immédiatement en arrière quelques pas d'horreur et n'en risqua d'autres en avant que lorsque le voyageur se fût éloigné vers la fenêtre. Il déposa avec précaution et inquiétude le plateau sur la table.

— Evidemment, songea Camille, voilà un nouvel imbécile qui me croit pindé par le choléra, comme le dit si élégamment le policier sanitaire !

Camille essaya d'interroger le saïs sur ses voisins de chambre. L'Égyptien ne savait de français que deux mots seulement : Voyageur, voyageuse. Camille eut beau l'interroger, il n'en obtenait que le silence des sphinx. Alors il mimait assez bien pour que le saïs tendit les bras vers la cloison et murmura avec un geste affirmatif de tête : Voyageur. Voyageuse. Camille eut alors recours à son moyen ordinaire. Il tira la bienheureuse photographie et la mit à distance sous le regard de l'Égyptien en étendant, à son tour, le bras vers la cloison. L'Égyptien renouvela son geste de tête. Non, le cœur de Camille ne l'avait pas trompé. Il en sauta de joie, et le saïs recula épouvanté, craignant d'être contaminé. Le saïs s'empressa de sortir, assurant d'un tour redoublé l'interrèment du cholérique.

Le lendemain matin, un autre policier rendit visite à Camille. Celui de la sûreté cette fois. Même

Le prochain renvoi de 5,000 hommes faisant partie de la classe incorporée en 1887, est formellement démenti.

On annonce la mort de M^{me} Ledru-Rollin, veuve du célèbre tribun. C'est dans sa propriété de Fontenay-aux-Roses, où son mari était lui-même décédé en 1874, qu'elle a succombé avant-hier matin à l'âge de 68 ans.

Elle laisse deux neveux, MM. Badel, banquiers à Paris, auxquels reviendra la fortune de la défunte, évaluée à plus de trois millions !

DÉSINTÉRESSÉMENT

Tous désintéressés ces intègres républicains. M. Maurel, député du Var, intransigeant farouche, a, comme nous l'avons annoncé, donné sa démission. Pourquoi ?

Pour prendre le gouvernement de la Martinique, appointements 50,000 fr., c'est-à-dire 44,000 de plus que l'indemnité de député.

Le pauvre homme !

Après tout, cet autre Cincinnatus, à la charrue près, — n'a fait que suivre l'exemple de M. Papinaud, non moins radical que lui, qui, l'an dernier, a renoncé généreusement aux pompes législatives pour se consacrer exclusivement au bonheur d'une de nos grandes possessions de l'Océan Indien, le digne homme !

ALSACE-LORRAINE

On a reçu de Vienne des informations d'après lesquelles le gouvernement allemand introduisait de nouvelles mesures de répression en Alsace-Lorraine. Ainsi les journaux publiés en langue française seront tout-à-fait supprimés.

On sait que, depuis longtemps déjà, les journaux français ont été interdits dans nos malheureuses provinces arrachées momentanément à la France.

TRISTE POUR CARNOT

Le Conseil municipal d'Auxerre refuse la statue de Paul Bert.

Dans la même séance, raconte le XIX^e Siècle, M. Carnot l'a échappé belle.

Le maire, après avoir reçu de l'administration des Beaux-Arts un portrait du chef de l'Etat, avait cru devoir le suspendre dans la salle du conseil.

Mais, comme il n'avait pas consulté ses collègues, un vif incident se produisit lorsque les conseillers d'Auxerre aperçurent à la muraille le portrait du Président de la République.

M. Drouin. — Je ne suis pas partisan de la présidence de la République. J'admets dans une salle de mairie un buste de la République. M. Carnot peut être un très brave homme ; néanmoins, je ne veux pas siéger ici avec le portrait d'un monsieur que je ne connais pas. Je m'en irai si on ne le fait pas enlever.

tournaire, même bassesse, même acabit. Il parlait un tout aussi mauvais baragouin.

— Le saniteux a su que vous étiez, signor Français, artificier de Sa Majesté Grecque. Les Grecs sont nos ennemis.

— Que Sa Majesté Grecque soit votre ennemie, cela m'est égal. Tout le monde a des ennemis et je ne viens pas vous embarrasser des miens.

— Cependant, vous avez un papier du roi belge, pareil-il ?

— Et après ?

— Si vous étiez un espion ?

— Hier soir, j'étais un cholérique ; ce matin, je suis un espion. N'allez-vous pas laisser bientôt tranquilles les honnêtes voyageurs ?

— Mon maître, le Pacha, en est très colérique.

— Bah ! lui aussi !

— Et s'il apprend que vous avez tiré les fusées de Georges...

— Il n'est donc pas permis de tirer des feux d'artifice ailleurs qu'en Égypte et pour le compte du Pacha ?

— Je ferai mon rapport.

— Cela ne finira donc jamais ? criait Camille pendant que le policier verrouillait soigneusement la porte. Je me trouve sur une terre de coquins. Toutes ces tracasseries doivent se terminer par de l'argent. Il ne s'agit point d'autre chose, je le devine.

M. le maire. — Je l'ai mis il y a une heure à peine, avec l'assentiment de M. Godard. Je ne croyais aucunement blesser le conseil.

M. Drouin. — Il fallait le consulter.

M. le maire. — Je vais le faire.

M. Drouin. — Je demande qu'on déplace ce tableau. Vous le mettez dans votre cabinet si vous voulez.

M. le maire. — Bien ! bien !

M. Boivin-Sunet. — Qu'on l'enlève tout de suite.

M. Drouin. — Consultez le conseil.

On passe au vote, 11 voix contre 11.

On recommence. Une seconde épreuve donne 12 voix pour et 10 contre.

Le portrait de M. Carnot sera donc maintenu... jusqu'à la prochaine occasion.

M. Drouin prend son chapeau et quitte la salle des séances, disant qu'il ne siégera pas tant que ce « monsieur » sera là.

RÉ ou RE

Le Petit Journal a publié la semaine dernière les lignes suivantes :

« On a tant parlé de la revision, on a tant écrit sur cette affaire politique, que tout le monde a remarqué une différence qui existe entre la prononciation courante et le mot imprimé.

« Tandis que tout le monde prononce *revision*, la plupart des journaux écrivent *revision*. Il paraît que l'Académie française a modifié cette orthographe, et nos correcteurs ne connaissent que l'Académie.

« Nous avons donc imprimé jusqu'à présent : *Revision* ; mais, en ces matières aussi, le suffrage universel est souverain. Or, le suffrage universel se prononce pour la *révision*, chose et mot ; nous devons nous conformer à son verdict.

« Auparavant, nous avons voulu savoir si l'Académie avait eu raison de rectifier l'orthographe de ce mot. Il résulte d'un examen attentif du dictionnaire que les 90 centièmes de mots en *ion*, ayant pour préfixe *ré* (de nouveau) se prononcent *ré* : Réaction, rébellion, récapitulation, rédemption, réduction, etc., etc. Révélation, révocation, etc.

« La prononciation *re* est réservée presque toujours pour les mots qui ont une finale grave, tels que rebondissement, recensement, etc., etc., revêtu, revêtement, etc.

« Il y a sans doute quelques mots en *ion* commençant par *re*, mais ce sont presque toujours des mots très longs, tels que recommandation, reconstitution, renonciation, revendication, etc.

« Il n'y a pas de règle fixe, c'est affaire d'assonance et d'habitude.

« La réforme de l'Académie n'a pas été ratifiée par le public et surtout par les intéressés de la Chambre ; nous reprendrons donc l'ancienne orthographe conservée par la prononciation universelle. »

Nous avons nous-mêmes lutté longtemps pour maintenir la véritable orthographe, celle qui est conforme à la prononciation : *révision*, et, comme le Petit Journal, nous y reviendrons : *Ré-vision ! Ré-vision !*

La journée fut longue. Heureusement qu'un peu de musique de l'autre côté de la cloison vint charmer la solitude et les impatiences du pauvre Parisien, convaincu d'espionnage hellénique et de choléra bleu.

Le lendemain, l'officier de la santé se présentait.

— Monssir n'est pas mort. *Allah Akbar !*

— Non, Dieu merci !

L'officier considéra attentivement la joue de Camille. La plaque bleue tournait bien au jaune maintenant, comme Camille l'avait constaté dans la glace.

— Vous voyez bien que je n'ai pas plus que vous le choléra ?

Je ne sais pas, monssir. J'ai besoin de quelques jours encore...

— Quelques jours encore ?

Il prit cinq grosses pièces d'argent dans sa poche et les fit sauter et tinter dans le creux de sa main.

— Je donnerais bien ces trois écus pour n'avoir point le choléra et ces deux autres pour pouvoir aller me promener.

L'œil gris de l'Égyptien s'alluma et ses lèvres se desserrèrent. Il avançait machinalement la main sans rien dire.

(A suivre.)

ÉTRANGER

ITALIE. — Parlant des revues militaire et navale auxquelles l'empereur Guillaume a assisté, l'Italie s'exprime comme suit :

« Notre hôte, en retournant chez lui, doit remporter la certitude que nous sommes prêts à toutes les éventualités et que l'Italie est organisée de manière à aider puissamment les efforts de l'Allemagne pour imposer la paix à ceux qui pourraient avoir de l'intérêt à la troubler.

« C'est à ce prix que notre alliance peut être utile et avoir un poids respectable dans la balance des destinées européennes. C'est seulement de cette manière que nous parviendrons à exaucer le vœu de Victor-Emmanuel qui a su lire bien loin dans l'avenir. »

ALLEMAGNE. — La Germania croit savoir que le Vatican prépare une circulaire aux nonces à propos de la visite de Guillaume II à Léon XIII.

Le même journal, au sujet de l'entretien du Pape avec le comte Herbert de Bismarck, entretien qui a duré une heure et demie, dit que les journaux du Vatican ont reçu l'ordre de n'en pas parler.

Le Pape aurait exposé au comte toute la situation des catholiques en Allemagne et leurs desiderata et fait allusion à la situation de la Papauté vis-à-vis de l'Italie. On dit que les réponses du comte de Bismarck n'ont pas satisfait le Vatican.

Le Hamburger Correspondent se fait télégraphier de Berlin qu'en présence des versions publiées par les journaux catholiques sur l'entrevue du Pape et de l'Empereur il serait possible qu'on publiât à Berlin une déclaration officielle à ce sujet.

L'Empereur d'Allemagne a quitté Rome et il va rentrer directement à Berlin.

Les dépêches disent que l'empereur Guillaume a été ravi et qu'il a quitté Humbert en lui donnant les marques de sa plus cordiale amitié. Les deux souverains se sont embrassés quatre fois.

L'alliance de l'Allemagne et de l'Italie est inébranlable, disent et répètent tous les journaux italiens.

L'empereur Guillaume est encore dans le train qui le ramène en Allemagne, que déjà on parle d'un nouveau voyage qu'il va faire.

Sa prochaine excursion sera pour le Portugal et l'Espagne ; à Lisbonne et à Madrid, on ne parle plus que de cela.

Les journaux affirment que cette intention a été communiquée par le gouvernement allemand au ministre des affaires étrangères, lequel en a avisé le conseil des ministres.

On ne donne à ce voyage qu'un prétexte de courtoisie, mais il n'est guère probable que la politique en soit absente.

La visite de Guillaume II fournirait l'occasion de fêtes et de revues analogues à ce qui vient d'avoir lieu à Vienne et à Rome, et ce serait une occasion pour l'Espagne de provoquer son élévation au rang de grande puissance.

Le ministre des affaires étrangères a manifesté à la Reine régente l'intention de demander au gouvernement allemand qu'il communique au gouvernement espagnol le programme du voyage projeté de l'empereur Guillaume en Espagne et en Portugal.

Ce voyage sera prochain, mais on n'en sait pas encore la date.

NOUVELLES MILITAIRES

Sur la proposition de M. de Freycinet, ministre de la guerre, le Conseil a approuvé les nominations des généraux de division et des généraux de brigade dont les noms suivent :

Sont nommés généraux de division MM. les généraux de brigade :

Vosseur, disponible ;

Peaucellier, commandant de la place de Lyon, commandant supérieur de la défense, commandant le département du Rhône ;

Lamy, commandant la 50^e brigade d'infanterie et les subdivisions de région du Puy, Clermont-Ferrand, Riom et Aurillac ;

De Novion, commandant l'artillerie du 19^e corps d'armée (Algérie).

Sont nommés au grade de général de brigade les colonels :

Des Mazières, commandant du 5^e régiment d'artillerie ;

Grivet, commandant du 94^e régiment d'infanterie ;

Segretain, directeur du génie à Grenoble ;

Cahens, commandant du 12^e régiment d'artillerie-pontonnières ;

Bonnefond, commandant du 12^e régiment d'artillerie ;

Adorno de Coscharner, colonel de cavalerie breveté, hors cadre, chef d'état-major du 10^e corps d'armée ;

Gary, commandant du 86^e régiment d'infanterie ;

Lucas, commandant du 3^e régiment de zouaves ;

Duchêne, commandant du 110^e régiment d'infanterie.

Le Conseil a ensuite décidé que M. le général Février, qui sera atteint par la limite d'âge et admis au cadre de réserve à partir du 22 octobre, sera remplacé dans le commandement du 6^e corps d'armée par le général de Miribel, membre du conseil supérieur de la guerre et inspecteur général de la défense des côtes.

L'amiral Amet et son état-major ont débarqué samedi du Colbert, sur lequel le nouveau commandant de l'escadre d'évolutions, l'amiral Dupetit-Thouars, a arboré son pavillon. Dans un an, l'amiral Amet sera atteint par la limite d'âge.

L'amiral Dupetit-Thouars a pris le commandement de l'escadre d'évolutions.

Voici l'ordre du jour qu'il a adressé aux troupes de la marine :

« Officiers, officiers-marinière et marins,

« Appelé par le Président de la République à l'honneur de commander l'escadre, je viens travailler avec vous, comme mon vaillant prédécesseur, l'amiral Amet, à maintenir et à développer les traditions vigoureuses de l'escadre.

« Nous suivrons ensemble les traces du chef dont vous regrettez le départ. La but restera le même : répondre au premier appel du pays.

« Vous pouvez donc compter que je n'épargnerai rien pour garder à l'arme que la France nous confie toute sa valeur.

« Vive la République ! »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

NOS DÉPUTÉS

M. de Soland, député de Maine-et-Loire, a déposé :

1^e Des pétitions de cultivateurs et habitants des communes de Denée, Brion, Gohier, Béhuard, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Jean-de-la-Croix, Rochefort-sur-Loire, Brain-sur-l'Authion, Veit-Baugé, Mezé, Corné, Cantenay-Epinard, Ponts de Cé, Andard, Daguènière, Blaison, Vivy, Saint-Clement-des-Levées et Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire) ;

2^e Des pétitions d'habitants et de cultivateurs des communes de Mauves, La Chapelle-Basse-Mer, Saint-Jehan-de-Concelles et Ancenis (Loire-Inférieure) ;

3^e Des pétitions d'ouvriers et ouvrières de la ville d'Angers et de la commune de Trélazé.

On lit dans le Progrès militaire :

« Le décret du 22 mars 1883 portant organisation de l'École des élèves-officiers d'infanterie, dit à l'article 16 :

« Tous les sous-officiers-élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont immédiatement promus sous-lieutenants dans un des corps de l'arme de l'infanterie. »

« Une disposition analogue régit l'École de Versailles, c'est-à-dire les sous-officiers-élèves de l'artillerie, du génie et du train.

« Pourquoi la cavalerie fait-elle seule exception ? et pourquoi les sous-officiers-élèves-officiers de Saumur sortent-ils, pour la plupart comme ils y sont entrés, quels que soient leur aptitude et leur mérite ?

« Il n'est pas possible de traiter plus longtemps d'une façon aussi différente des

ous-officiers de la même armée et le ministre doit mettre la 2^e direction en demeure de préparer un décret conforme à celui en vigueur pour l'infanterie. »

BARBE-BLEUE

La représentation de *Barbe-Bleue*, qui sera donnée ce soir au Théâtre, n'évoque-t-elle pas tout un monde de souvenirs se rattachant à notre Anjou ?

Le fameux Barbe-Bleue, ce terrible coupeur de cous, héros de la légende qui fait trembler les enfants, nous a toujours semblé un personnage démesurément grossi. Ce qu'il y a de certain, cependant, c'est que Gilles de Retz, surnommé Barbe-Bleue, coupeur de têtes ou non, habita pendant longtemps la manoir dont les ruines curieuses s'élèvent, de nos jours, à Champ-tocé, au passage de la route de Nantes.

Plusieurs ouvrages très complets, bourrés d'anecdotes curieuses, ont d'ailleurs été publiés à ce sujet par plusieurs de nos compatriotes. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient se faire une idée exacte des terribles exploits accomplis par le sire de Barbe-Bleue. (*Angers-Artiste.*)

Dans la cage aux Lions

Grande attraction samedi soir à la ménagerie Pezon-Castanet.

Dans la journée on avait appris qu'une demoiselle de Saumur avait fait la gageure de rentrer, le soir même, dans la cage aux lions, avec M^{me} veuve Castanet.

Le spectacle était nouveau et émouvant et ne devait pas manquer d'attirer la foule, aussi, dès l'ouverture des bureaux, la loge fut prise comme d'assaut, et à 9 heures, il était impossible de trouver place.

C'est à ce moment que M^{lle} Alice Corvaisier, c'est le nom de l'héroïne, se présente dans la petite cage qui précède celle plus grande où se font les exercices. L'intrepide Alice, en costume, mimasculin : jupe courte, bottes, et coiffée d'un béret brun, salue le public, frappe à la porte de la grande cage, puis pénètre avec M^{me} Castanet, qui faisait travailler les trois jeunes lions : Athos, Portos et Aramis. A ce moment les applaudissements éclatent de toutes parts devant la cranerie de la jeune et charmante Alice, qui n'a pas l'air embarrassé de se trouver en pareille compagnie. Les lions regardent d'un mauvais œil la nouvelle venue, l'un d'eux particulièrement avait l'air de se dire : « régalez-moi ce morceau avec lequel je souperai bien... » Mais on n'eût pas des situations criques, et, après une minute environ de séjour dans la cage, M^{lle} Alice lève son béret et sort accompagnée d'applaudissements frénétiques. La pari était fort bien gagné.

Après ce tour de force — que bien des hommes ne voudraient pas tenter — la courageuse jeune fille a quitté au nom de M^{me} veuve Castanet et a fait ample moisson de monnaie et de chaudes félicitations.

Ce soir, pour la dernière représentation, repas des serpents, à la suite duquel il sera tiré une grande tombola.

Publications de mariage.

Bernard Brouil, moniteur d'escrime à l'École de cavalerie, et Berthe-Marie Body, couturière, tous deux de Saumur.

François-Narcisse Chabirou, cocher, et Marie Augustine Doré, lingère tous deux de Saumur.

Pierre Colinet, de Saumur, et Clémence Touchard, de Genillé (Indre-et-Loire).

Octave Bougrier, coiffeur, de Saumur, et Augustine-Louise Vinsonneau, couturière, de Saint-Lambert-des-Levés.

Jules-Frédéric Nourissier, serrurier, de Saumur, et Marie-Victorine-Antoinette Pouvreaux, sans profession, de La Rochelle.

Joseph Moine, menuisier, et Aimée-Céline-Clémentine Réatif, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis-Marie-Henry Hobbe, cultivateur, et Jenny Bauron, chapelière (veuve), tous deux de Saumur.

ANGERS. — Le bruit court, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, qu'un élève de l'école laïque des Justices aurait été brutalement frappé en classe. Mais comme, d'un côté, la mère est inscrite au Bureau de bienfaisance, elle n'a pas osé porter plainte ; et comme, de l'autre, il ne s'agit pas d'un congréganiste, l'affaire n'aura aucune suite. Le parquet ne

se dérangera pas plus qu'il y a trois ans, lorsque l'on a signalé les violences exercées sur plusieurs enfants par un instituteur de la Doutre. Les journaux républicains ne crieront pas, cette fois, à l'assassinat, comme ils le faisaient il y a quelques jours.

EMPOISONNEMENT PAR LE RAISIN

Un douloureux événement a jeté, il y a quelques jours, la consternation dans une honorable famille de Moréte, canton de Goncelin (Isère).

Une fillette d'une huitaine d'années, ayant mangé des raisins dans une propriété avoisinant celle de ses parents, fut prise le lendemain de coliques violentes et mourut.

L'autopsie du cadavre faite par un médecin du pays, démontra que l'enfant avait succombé à un empoisonnement causé par le sulfate de cuivre.

A Loncey, plusieurs personnes ont été atteintes de coliques violentes à la suite d'absorption de raisins sulfatés.

Les bestiaux qui avaient mangé du trèfle ayant reçu du sulfate en sont morts également.

Au sujet des empoisonnements causés par les raisins traités au sulfate de cuivre dans le Midi, M. Viette a fait savoir qu'il résulte des expériences faites que les raisins traités ainsi ne peuvent causer aucun malaise et que le fait signalé est faux.

SUICIDE D'UN PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Samedi soir, un voyageur très correctement vêtu et paraissant âgé d'une quarantaine d'années environ, arrivait à Limoges par le train venant de Bordeaux et descendait dans un des principaux hôtels de la ville.

Dans l'après-midi, vers quatre heures, voyant que le voyageur n'était pas encore descendu, le propriétaire de l'hôtel monta frapper à sa porte.

Le malheureux s'était étranglé. Les papiers trouvés sur le suicide et dans sa malle ont indiqué qu'on se trouvait en présence du cadavre de M. Ludovic U., procureur de la République d'un arrondissement de la Charente.

VACCINEZ-VOUS, MESDAMES

CONSULTATION

Faites-vous vacciner, en ce temps de variole, Deux, trois ou quatre fois, livrez-vous vos bras nus. Il faut que le microbe accomplisse son rôle Et marque ses élus des stigmates connus. N'allez pas m'objecter que déjà les années Sur votre blanche épaule ont jeté leur glacis ; Que le mal, redoutable aux peaux très satinées, Reste impuissant auprès d'épidermes durcis. Durcis ! le mot est dur et votre modestie Commettrait deux erreurs ; les années ne sont rien, D'aucune immunité par le temps investie. Vous êtes belle encore et vous le savez bien !

En vain vous invoquez la chance, le courage, Ce calme indifférent qui vous laisse sans peur, Les jours souvent passés au milieu du contagé, Même un premier vaccin n'est qu'un gage trompeur. Mais vous ne craignez rien, vous risquez l'aventure, Et riant des poltrons que la crainte morfond, Vous allez bravement au devant de l'injure Qu'un bouton mal venu peut vous laisser au front ! Un bouton ! mais hélas qui peut dire le nombre De ceux qui, sur un galbe à l'ivoire pareil Vont germer et bientôt laisser la tache sombre Où s'égne un blanc de lys, où brille un teint vermeil ! Je sais que fussiez-vous grêlée comme écumeoire, Madame, un œil d'azur sous des prunelles noires Pourrait darder encore un regard enchanteur. Je sais que votre bouche encor pourrait sourire, Que vos accents, toujours garderaient leur empire, Et qu'avec tant d'esprit il n'est point de laideur.

Mais du virus parfois le ravage est terrible, La pustule hideuse étend son voile horrible Jusqu'au cristal humide où brillent les regards, La lumière s'éteint, mornes, errants, hagards, Les yeux ne peuvent plus lancer la douce flamme Qu'un autre œil attendait, et qui va droit à l'âme. Plus de rayons charmants sur ces miroirs ternis, Quand le brouillard paraît les éclairs sont bannis, Il fait sombre au dedans, bientôt la nuit obscure... Ah ! rends nous le soleil, salutaire piqure !

L'aiguille ou la lancette est un mince appareil, Vous ne redoutez pas la blessure légère Ou la goutte perlée de votre sang vermeil, Vous hésitez encore ? Allons, soyons sincère ! Au bal vous avez vu, le soir, un bras charmant

Porter sur le carmin d'une peau virgine
En stigmates profonds la marque vaccinale,
Pour un mal incertain, remède déplaçant !
Eh, ne savez-vous pas que notre main discrète
Dissimule la place et la garde secrète.
Que des plis de l'aisselle avisant le pinceau
On place ses trois points sur le même niveau ;
Si bas soit l'épaulette et si courte la manche
Nulle même, un ruban, une fleur, une branche
Peut couvrir amplement la trace du méfait.
Vous voulez qu'aucun point, sur ce galbe parfait,
N'arrête le regard, qu'à la blancheur du marbre
S'ajoute le poli ; soit : chez vous comme à l'arbre
Il est plus basse branche et qu'on pourrait choisir.
Jamais, sans votre aveu, quelque soit son caprice,
L'œil indiscret ira chercher la cicatrice
A l'anglaise, au mollet ou plus haut ; sans rougir
Abordons le niveau de votre jarretière,
Honni qui mal y pense. En pliant les genoux
A vos pieds me voici ; la pose n'est pas fière,
Mais pour sauver vos yeux ! Franchement, entre nous,
On en vit bien quelque autre, et qu'on soupçonnait fine,
Comme le dit Musset : Lorsqu'il faisais du vent,
« Quand on connaît le pied, la jambe se devine
» Et tout le monde sait qu'elle a le pied charmant. »
Qu'un feston au genou discrètement s'entr'ouvre,
Parfois entre un bas rouge et le pantalon bleu,
Trois centimètres blancs sont tout ce qu'on découvre.
L'ensemble est tricolore ! Et pourquoi pas, morbleu !
L'œuvre est patriotique, et sa toute-puissance
Sauve votre beauté, sur ce blason de France.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 21 octobre.

Les bonnes tendances dont le marché a fait preuve depuis lundi ne se démentent pas en fin de semaine. Les achats au comptant continuent d'une façon suivie sur nos rentes. Le 3 0/0 s'est élevé de 82.35 à 82.62 ; le 4 1/2 0/0 de 105.40 à 105.80.

Le Crédit Foncier se tient à 1.370. Grande fermété sur les obligations à lots : les foncières 1879 sont à 487 ; on demande à 470 l'obligation 1880 et à 469 l'obligation 1885. Les chances de lots que procurent ces valeurs deviendront de plus en plus importantes au fur et à mesure que l'amortissement fera des progrès.

On cote 477.50 sur l'action de la Société Générale. Ses opérations sociales suivent une progression constante et les bénéfices réalisés dans les différentes émissions auxquelles elle a pris part depuis le commencement de l'exercice sont importants.

La Banque d'Escompte est à 510. Les conditions du marché s'améliorent et l'action tend à revenir vers ses plus hauts cours.

La Société de Dépôts et Comptes courants vaut 608.75. Le titre coûte donc net 233.75. On sait en effet que l'action de la société n'est et ne doit être libérée que de 125 fr. Le placement ressort à 6 1/2 0/0.

Les titres de Panama ont été particulièrement favorisés cette semaine. Les rachats des vendeurs à découvert ont porté l'action de 278.75 à 288.75. Quant aux obligations, rarement les demandes ont été aussi suivies. Les conférences en province de MM. de Lesseps attirent chaque jour de nouveaux adhérents qui viennent grossir le nombre déjà si considérable des associés de cette vaste entreprise.

L'action de la Compagnie Transatlantique a un bon courant d'affaires à 555.

Les obligations libérées de Porto-Rico se sont négociées de 294 à 297. On constate journellement des arbitrages entre ce titre et l'obligation de Cuba 6 0/0 menacée de conversion, arbitrages très avantageux, car l'obligation Cuba se négocie aux environs du pair, tandis que le Porto-Rico en cas de remboursement par tirage laisse une prime de 200 fr.

Les obligations des Immeubles inscrites à la cote à 385 ont pris rang parmi les valeurs de placement de premier ordre. Le tirage qui a eu lieu le 10 octobre comprend les obligations n^{os} 659 ; 10,771 ; 16,083 ; 16,916 ; 20,261 ; 23,353 ; 27,618 ; 30,834 ; 43,370 ; 47,873 ; 51,860 ; 72,878 ; 73,331 ; 93,596 ; 99,447 ; 128,827 ; 130,552 ; 131,638 ; 137,589 ; 137,926 ; 138,809 ; 141,629 ; 143,262 ; 143,483 ; 147,481 ; 147,660 ; 72,400. Toutes ces obligations sont remboursables à 1,000 francs à partir du 10 novembre prochain.

Assurer le sort des enfants par une combinaison qui ne grève pas les successions, tel est le problème que la Foncière-Vie résout en s'engageant à payer un capital déterminé à une époque convenue. En cas de décès de l'assuré avant le délai fixé, la prime cesse d'être due et le capital est néanmoins payé à l'époque indiquée.

Bons achats en Comet Mining entre 17 et 20 fr. Fermété des Comet Smelting Works de 75 à 80 fr. La « Petite Bourse directe », rue de la Bourse à Paris, est en mesure de faire dans toutes les émissions une bonification sur le taux de l'émission. Il est donc très avantageux de passer par son intermédiaire.

Bonne tenue de l'obligation des chemins de fer Economiques à 365.

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures,eaux-fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE OUVRAGE

ESCOMPTE au COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Pourquoi il faut de la publicité

Airon-St-Vaast (Pas-de-Calais), le 2 mai 1888.
— Ma femme souffrait depuis longtemps d'une forte constipation, qui la privait d'appétit et de sommeil : 22 Pilules Suisses l'ont complètement guérie. (1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.) Deux jours de traitement par vos Pilules Suisses lui ont rendu le calme qu'aucun autre médicament n'avait pu lui procurer. Je suis heureux d'ajouter que plusieurs personnes de nos environs ont usé avec profit de vos bonnes Pilules Suisses, qui sont encore trop peu connues. Je vous autorise à publier ces lignes. FLAMENT, instituteur (Sig. lég.).

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 22 Octobre 1888

BARBE-BLEUE

Opérette en 3 actes et 4 tableaux,
de MM. MEILHAC et HALÉVY, musique d'OFFENBACH.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 octobre 1888.

Versements de 67 déposants (21 nouveaux),
18,351 fr.
Remboursements, 30,868 fr. 08.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

BAISSE DE PRIX

Sucre, 4 fr. 05 le kilog.

Huile de Colza épurée, 35 cent. le 1/2 kilog.

Bougie Japonaise bonne qualité, 70 cent. le paquet.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable *Lessive-Iris* avec les nombreux produits vendus sous le nom de *Lessive* parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

HERNIÉS

ET MALADIES DE LA MATRICE

sûrement enrayées et guéries par le nouveau traitement du

Docteur B. Pelletier

de la faculté de Montpellier, cabinet, 8, rue Boussoirolles.

Paiement des honoraires après guérison. Le Docteur donnera ses consultations à ANGERS, hôtel d'Anjou, le mercredi 24 octobre ; SAUMUR, grand hôtel de Londres, le jeudi 25 octobre.

Le Docteur revient tous les 2 mois visiter ses clients.

4,000 fr. à GAGNER EN UN MOIS AVEC 300 fr.

en opérant sur fonds d'Etat TOUTES SURETÉS
Bénéfices distribués tous les mois. Ecrire à
M. CADOL, 3, Rue la Bourse, Paris

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTEMENT
Pour cause de départ
UNE PROPRIÉTÉ
Sise au Bas-Bagneux, près
Saumur,
COMPRENANT
Maison d'Habitation
AVEC BEAU JARDIN
Sur le Thouet.

S'adresser, pour traiter : à M. BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchar, et, pour visiter les lieux, à M. ARMINOT, propriétaire.

Etude de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
à l'amiable,

1^{ent}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{ent}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{ent}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

TRES VASTE MAISON
A LOUER

PRÉSENTEMENT
7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVRE et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M. F. VERLET, notaire à Fontevault.

A VENDRE
A l'amiable
LA PROPRIÉTÉ
DE
L'ANCIEN MOULIN

De Pas-de-Loup.

Situé commune de Saix

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et bois ; le tout d'une contenance de 4 hectares 87 ares 63 centiares.

Rendez-vous de chasse.

S'adresser, pour traiter, soit à M. RONDEAU, expert à Brézé, soit à M. VERLET, notaire.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME

DE LA

TOUR DE MENIVE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

A Vendre ou à Louer
MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

Petite JUMENT hongroise, très douce, taille 1 m. 46.

A VENDRE pour cause de départ.

S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions biliaires. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur
PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

SUCRE

PUR CANNE POUR VENDANGES

à **68 fr.**

LES 100 KILOGR.

Entrepotitaire : A. COURTET, Saumur.

Se charge également de donner tous les renseignements

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} **IMBERT et Fils**

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
à trous... » 90
de l'Étoile... » 1 20
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... » 30
Sucre 1^{er} choix, le kilog... » 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

A VENDRE
D'OCCASION

UN JOLI PETIT COUPÉ

Fabriqués à Paris, dernier modèle

S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, 58, rue d'Orléans.

Etude de M. GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M. GAUTHIER, notaire,

Le **SAMEDI 27 octobre**

1888, à midi.

UNE
MAISON

Située à Saumur,

Rue de Bordeaux, n° 55,

AVEC JARDIN

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. GAUTHIER, notaire.

L'ARMÉE
TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois... 7 fr.

Un an... 12 »

Saumur, imp. P. GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir		STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir		STATIONS	Direc. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Mixte mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	
Paris				7 25		12 50	7 55	11 25		Bordeaux				5 15		8 20		8		Nantes	11 55			6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	
Chartres	6			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33		Saintes				7 15	8 48	11 39		6 26		Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35		
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49		Niort				9 32	10 20	2 5	5 30	8 10		La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 38	3 49	6 16	10 41		
Noyant-Méon	11 29			12 54	3 9	7 38	1 13	5 51		Thouars				12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59	Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 23			
Linières-Bou.	11 39				3 21	7 47		6 2		Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31		St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 23			
Vernantes	11 53				3 36	7 59		6 13		Brézé-s.-Cyr.	9 53	7 18			2 38	5 18	9 41		St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 29				
Blou	12 5				3 48	8 11		6 23		Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49		Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 54	10 24			
Vivv	12 15				3 59	8 20		6 31		Nantilly (arr)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55		— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 1	10 30			
SAUMUR										SAUMUR										Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13			
(Orl.) (arr.)	12 27				1 29	4 10	8 30	1 48	6 42	(Etat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 03		Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 40			
(dép.)	12 33				1 36	4 16	8 34	1 54	6 53	(dép.)		7 25	11 25		2 44	5 20			Langeais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16			
Nantilly (arr.)	12 41					4 24	8 41		7	Nantilly (dép.)		7 38	11 36		2 53	5 33			Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 43			
SAUMUR										SAUMUR									Paris	10 39			3 06	8	2	2 35	4 01	5 07	
(Etat) (arr.)	12 51					4 36	8 51		7 11	(Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29		3 01	5 41		10 58	Paris	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin		
(dép.)		8 31	10 37			4 13	8 30		6 50	(dép.)	7 57	11 54	1 37		3 05	5 45		11 5											
Nantilly (dép.)	8 37	10 44				4 25	8 43		7 3	Vivv	8 10	12 09			3 17	5 57													
Chacé-Varr.	8 48	10 52				4 31	8 49		7 9	Blou	8 19	12 18			3 26	6 06													
Brézé s.-Cyr.	9 2 11					4 39	8 56		7 17	Vernantes	8 32	12 33			3 39	6 18													
Montreuil	9 19	11 24				4 47	9 8		2 22	Linières-Bou.	8 45	12 46			3 41	6 20													
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 38		2 44	8	Noyant-Méon	8 59	1	2 14	4 04	6 42		11 42													
Niort		3 58	4 24	7 59			4 33	10 27	Chât.-d-Loir.	10 7	2 15	2 58	5 09	7 48		12 24													
Saintes			6 28	11 05			6 14	2 3	Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4		3 22												
Bordeaux			9 49	3 36			9 02	4 54	Paris		5 25		8	11 50	2 27		5 10												
			soir	matin	soir		matin	soir					soir	matin	soir	matin	soir	matin											

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.